



QUI S'ASSEMBLE S'ASSURE

Avantages Groupe | auto et habitation

NOUVEAU

Programme Avantages Groupe



Obtenez un remboursement équivalent à
UN MOIS GRATUIT*

Vous pourrez économiser tout en profitant de solides protections et de privilèges exclusifs.

Voici quelques-uns des nombreux bénéfices dont vous pourriez vous prévaloir :

- **Réductions de franchises ;**
- Aucune franchise à payer dans le cas de dommages à la suite d'un délit de fuite, ou de la perte totale de votre véhicule ;
- **Assistance Intact Assurance** (service d'aide ménagère, soins infirmiers, services juridiques, et autres) ;
- Service d'indemnisation **24 heures sur 24, 7 jours sur 7.**

De plus, en combinant vos assurances, vous bénéficiez de certains avantages dont :

- Une franchise unique à payer, soit la plus élevée, lors d'une réclamation touchant à la fois votre automobile et votre habitation ;
- **Aucune franchise à payer** dans le cas de dommages à la suite d'un délit de fuite, ou de la perte totale de votre véhicule ;
- Assurance jusqu'à 60 000\$ dans le cas de dommages à une automobile louée ou empruntée au Canada ou aux États-Unis.

Appelez votre courtier
ou composez le 1 844 790 8335



ASSUREUR OFFICIEL
DE LA FQCQ



* Remboursement équivalent à 1/12 de la prime annuelle avant taxes et autres frais, maximum de 250 \$ (sans la taxe) par police. Les services offerts par l'Assistance Intact Assurance sont fournis par l'entremise d'une firme externe et ne sont pas considérés comme des réclamations à votre dossier. L'Assistance Intact Assurance s'adresse uniquement aux titulaires de polices d'assurance habitation qui sont membres d'un groupe d'inscrit au Programme d'assurance groupe ou au Programme Avantages Groupe d'Intact Assurance. Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent à toutes ces offres. © 2019, Intact Compagnie d'assurance. Tous droits réservés.